# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-5-71 188345

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »**

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)
*Régie de Recettes de la D. D. A.*
*Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, CLERMONT-FERRAND - 63*
C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

Supplément n° 2 au Bulletin n° 128 de MAI 1971.-

## V I G N E

MILDIOU.-

Etendre à l'ensemble du vignoble, le traitement contre le Mildiou. S'il y a lieu, intervenir en même temps contre l'Oïdium et les Araignées rouges.

## A R B R E S   F R U I T I E R S

MOUCHE DE LA CERISE.-

Le début du vol vient d'être observé mais il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

## TRAITEMENT APRES UNE CHUTE DE GRELE

En cas de grêle, il est conseillé d'effectuer, sur Vigne et Arbres fruitiers, un traitement anticryptogamique dans les meilleurs délais afin de désinfecter les plaies et, ainsi, de favoriser leur cicatrisation.

Clermont-Ferrand, le 21 Mai 1971.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET

Imprimerie de la Station "AUVERGNE et LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 803 du 21 Mai 1971 - ABONNEMENT 1971 - Expédition n° 9.

P280

Dernière note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 128, le 18 Mai.